



COMPTE-RENDU SUCCINCT/ LISTE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU JEUDI 13 AVRIL 2023
à 18h00 - Espace Agnès Sorel à LOCHES**



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 13 AVRIL 2023 à 18H
Espace Agnès Sorel à LOCHES

Assistaient à la réunion :

Jean-Jacques MEUNIER
François LION
Madeleine LAROCHE – Sophie METADIER
Jean-Claude GALLAND
Bernard MEREAU
Charlie GILLET
Marc de BECDELIEVRE
Thierry BUSSONNAIS
Frédéric VAILLANT
Françoise CHAPERON
Serge GERVAIS
Marie-Thérèse BRUNEAU
Pascal DUGUÉ
Etienne ARNOULD
Jean-Paul GAULTIER
Jacqueline HUCHET
Maryline COLLIN-LOUAULT - Chantal GUERLINGER
Michel LAVERGNE – Bruno MEREAU
Loïc COUQUILLOU
Gérard HENAULT
Gilbert SABARD
Olivier FLAMAN - Catherine MERLET
Alain MOREVE
Yannick PEROT (à partir de la délib n°4)
Martine TARTARIN
Franck HIDALGO
Christophe LE ROUX
Christophe ADJADJ
Eric DENIAU
Jean-François CRON
M-Laure DURAND – Michel GUIGNAUDEAU - François-Xavier KISTNER
Franck GEORGET - Valérie GERVES - Chantal JAMIN
Adrien PAINCHAULT – Anne PINSON – Didier RAAS – Louis TOULET
Marie-Nicole SUZANNE (de la délib n°1 à délib n°6, puis délib n°14 à n°26)
Nisl JENSCH
Gérard DUBOIS
Luc POUIT
Marie RONDWASSER
Dominique COINTRE
Eric MOREAU
Dominique FRELON
Bernard GAULTIER (de la délib n°1 à la délib n°10)
Annie PUSSIOT-CRAVATTE
Jean-Paul CHARRIER
Loïc BABARY (à partir de la délib n°5)
Christine BEFFARA
Francis BAISSON
Patrick PASQUIER
Joël PINGUET
Pascal REAU
Caroline KRIER
Régine REZEAU

AZAY-SUR-INDRE
BARROU
BEAULIEU-LES-LOCHES
BETZ-LE-CHATEAU
BOSSÉE
BOURNAN
BOUSSAY
BRIDORÉ
CHAMBOURG-SUR-INDRE
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
CHARNIZAY
CHAUMUSSAY
CHÉDIGNY
CHEMILLÉ-SUR-INDROIS
CIRAN
CORMERY
DESCARTES
DESCARTES
DRACHÉ
FERRIERE-LARCON
FERRIERE-SUR-BEAULIEU
GENILLÉ
LA CELLE-GUENAND
LA CELLE-SAINT-AVANT
LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN
LA GUERCHE
LE GRAND PRESSIGNY
LE LIEGE
LE LOUROUX
LE PETIT-PRESSIGNY
LIGUEIL
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOCHÉ-SUR-INDROIS
MARCÉ-SUR-ESVES
MONTRÉSOR
MOUZAY
NEUILLY-LE-BRIGNON
NOUANS-LES-FONTAINES
PAULMY
PERRUSSON
PERRUSSON
PREUILLY-SUR-CLAISE
REIGNAC-SUR-INDRE
REIGNAC-SUR-INDRE
SAINT-FLOVIER
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN
SAINT-SENOCH
SENNEVIERES
SEPMES

Jean-Louis ROBIN - Elisabeth VIALLES
Nicole THIBAUT
Gérard MARQUENET
Vincent MEUNIER
Maryse GARNIER
Bernard HENRY
Jacky PERIVIER – Sylvie VELLUET

TAUXIGNY-SAINT-BAULD
TOURNON-SAINT-PIERRE
VERNEUIL-SUR-INDRE
VILLEDOMAIN
VILLELOIN COULANGÉ
VOU
YZEURES-SUR-CREUSE

Pouvoirs :

Philippe MÉREAU à Sophie METADIER
Michel ALONSO à Etienne ARNOULD
Dominique MAURICE à Marie-Thérèse BRUNEAU
Nathalie BARRANGER à Frédéric VAILLANT
Pascal DEBAUD à Jacqueline HUCHET
Monique GONZALEZ à Michel LAVERGNE
Joël MOREAU à Bruno MEREAU
Marc ANGENAULT à Valérie GERVES
Frédérique LACAZE à Louis TOULET
Marie-Eve MILLON à Bernard MEREAU
Bernard PIPEREAU à Eric DENIAU
Jacky CHARBONNIER à Eric MOREAU
Bernard GAULTIER à Annie PUSSIOT-CRAVATTE (à partir de la délib n°11) PERRUSSON

BEAULIEU-LES-LOCHES
BEAUMONT-VILLAGE
CHAMBON
CHAMBOURG-SUR-INDRE
CORMERY
DESCARTES
DESCARTES
LOCHES
LOCHES
MANTHELAN
MANTHELAN
ORBIGNY

Excusés – Absents :

Christophe DUJON
Philippe MÉREAU
Michel ALONSO – Sandra BEZANNIER
Alain GUERIN
Pascale MOREL
Dominique MAURICE – Jean-François ROBIN
Nathalie BARRANGER
Jean-Louis DUMORTIER
Patrick MERCIER
Pascal DEBAUD
Alain ROCHER
Monique GONZALEZ – Joël MOREAU
Régis GIRARD
Gilles CHAPOTON
Jean-Luc BUSIN
Yannick PEROT (de la délib n°1 à la délib n°3)
Marc ANGENAULT – Frédérique LACAZE
Marie-Nicole SUZANNE (de la délib n°7 à la délib n°13)
Anaïs AVRIL
Marie-Eve MILLON - Bernard PIPEREAU
Frédéric GAULTIER
Jacky CHARBONNIER – Patrick BOURDAIS
Bernard GAULTIER (à partir de la délib n° 11)
Loïc BABARY (de la délib n° 1 à la délib n° 4)
Cécile DERUYVER-AVERLAND - Jean-Gabriel DACHER
Michel DUGRAIN – Jean-Jacques GABILLET

ABILLY
BEAULIEU-LES-LOCHES
BEAUMONT-VILLAGE
BOSSAY-SUR-CLAISE
BRIDORÉ
CHAMBON
CHAMBOURG-SUR-INDRE
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
CIVRAY-SUR-ESVES
CORMERY
CUSSAY
DESCARTES
DOLUS LE SEC
DRACHÉ
ESVES-LE-MOUTIER
LA CELLE-SAINT-AVANT
LOCHES
LOCHES
LOUANS
MANTHELAN
MONTRÉSOR
ORBIGNY
PERRUSSON
REIGNAC-SUR-INDRE
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS
VARENNES

Henri ALFANDARI
Pierre LOUAULT

Député
Sénateur

Assistaient en outre à la réunion :

Frédéric PRUNIER

Conseil de Développement

Jean-Baptiste FOUREST, DGS
Solange DE MATTOS
Ingrid JAMIN, DGA
Claire SAINT-LAURENT, DGA

LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE

Madame Elisabeth VIALLES a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2023

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 2 mars 2023.

1- Commission « Déchets » - Election de membres

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **ÉLIT** à main levée deux nouveaux membres au sein de la commission « Déchets » :

Commission Déchets	
Membre	Commune
AUDOIN Danielle	Cormery
TAUPIN Michel	La Chapelle-Blanche-Saint-Martin

2- Commission « Développement économique » - Election d'un membre

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **ÉLIT** à main levée un nouveau membre au sein de la commission « Développement économique » :

Commission Déchets	
Membre	Commune
CHOLLET Yohan	Sepmes

3- Frais de transport et de séjour – Remboursement des frais liés à l'exécution de mandats spéciaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE**, pour la durée du mandat, de rembourser, sur présentation des pièces justificatives, les dépenses de transport et de séjour (déplacement, hébergement et restauration) des élus dans le cadre des mandats spéciaux qui leur ont été confiés.
- **DONNE** délégation au Bureau communautaire pour déterminer les missions exceptionnelles à accomplir dans l'intérêt des affaires communautaires et confier aux élus communautaires concernés les mandats spéciaux correspondant.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à titre dérogatoire et en cas d'urgence avérée, à confier un mandat spécial à un élu, sous réserve d'une approbation du Bureau communautaire à la plus prochaine séance.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte relatif au remboursement de frais des élus communautaires visés par la présente délibération
- **PRÉCISE** que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté de communes.

4- Rapport sur les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes

Le conseil communautaire :

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport sur les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

5- Avis sur les demandes de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de Loché-sur-Indrois et de Villedômain

A la majorité, le conseil communautaire :

- **EMET un avis défavorable** quant à la demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de Loché-sur-Indrois et Villedômain.

6- Office de Tourisme communautaire – Convention d’objectifs et de moyens pluriannuelle - Subvention 2023

A l’unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** la convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens entre l’Office de tourisme communautaire et la Communauté de communes Loches Sud Touraine, annexée à la présente délibération.
- **ATTRIBUE** une subvention à l’Office de Tourisme communautaire à hauteur de 380 000 € maximum au titre de l’année 2023. Les versements et le calcul de la part variable seront effectués selon les modalités définies dans la convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

7- Budget principal : Création d’une crèche et d’un relais Petite Enfance à Genillé – AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de Paiement) – Création

A l’unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création de l’Autorisation de Programme intitulée « Création crèche et Relais Petite Enfance à Genillé », pour une **période de deux ans (2023 et 2024)** et pour un **montant global de 651 000 € TTC**.
- **AFFECTE** la totalité des crédits à la mise en œuvre de l’opération d’équipement n°151 – Fonction 64 retracée au budget principal et **DIT** que l’échéancier pourra être modifié par délibération du Conseil communautaire en fonction de l’état d’avancement du dossier.
- **VOTE** l’enveloppe de Crédits de Paiement pour l’exercice 2023 inscrite au Budget principal sur le chapitre d’opération d’équipement n°151, fonction 64.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

8- Budget principal : Création d’une crèche à Nouans-les-Fontaines - AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de paiement) – Création

A l’unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création de l’Autorisation de Programme intitulée « Création crèche à Nouans-les-Fontaines », pour une **période de deux ans (2023 et 2024)** et pour un **montant global de 641 000 € TTC**.

- **AFFECTE** la totalité des crédits à la mise en œuvre de l'opération d'équipement n°152 – Fonction 64 retracée au budget principal et **DIT** que l'échéancier ci-dessus pourra être modifié par délibération du Conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier.
- **VOTE** l'enveloppe de Crédits de Paiement pour l'exercice 2023 inscrite au Budget principal sur le chapitre d'opération d'équipement n°152, fonction 64.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9- Extension du NODE PARK TOURAINÉ Tauxigny-Saint-Bauld Phase 4 - AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de paiement) – Création (Budget annexe Développement économique et touristique)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **CRÉE** une **Autorisation de Programme intitulée « Extension ZA Node Park Touraine Tauxigny-Saint-Bauld phase 4 »** intégrant le compte administratif 2022 et jusqu'en 2025, pour un montant global de **1 533 089 € HT**.
- **AFFECTE** la totalité des crédits à la mise en œuvre de l'opération d'équipement n°2023 – Fonction 90 et **DIT** que l'échéancier pourra être modifié par délibération du Conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier.
- **VOTE** l'enveloppe de Crédits de Paiement pour l'exercice 2023 inscrite au Budget annexe Développement économique et touristique sur le **chapitre d'opération d'équipement 2023**, fonction 90.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10- Zone de la Grande Rochette à Reignac-sur-Indre - AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de paiement) – Reprise et révision (Budget annexe Développement économique et touristique)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** la reprise de l'Autorisation de Programme intitulée « Viabilisation Zone Grande Rochette à REIGNAC-SUR-INDRE » ouverte en 2016 et suspendue en 2019, pour une **nouvelle période de trois ans (2023 à 2025)** et pour un montant global de **2 711 285 € HT**.
- **AFFECTE** la totalité des crédits à la mise en œuvre de l'opération d'équipement n° 3006 – Fonction 90 et **DIT** que l'échéancier ci-dessus pourra être modifié par délibération du Conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier.
- **VOTE** l'enveloppe de Crédits de Paiement pour l'exercice 2023 inscrite au Budget annexe Développement économique et touristique sur le **chapitre d'opération d'équipement 3006**, fonction 90.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11- Développement touristique du lac de Chemillé/Indrois – AP/CP (Autorisation de Programmes / Crédits de Paiement) – Révision n°1 (Budget annexe Développement économique et touristique)

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la révision n°1 de l'autorisation de programme intitulée « **Développement touristique du lac de Chemillé-sur-Indrois** » pour un nouveau montant global de **2 697 147 € TTC**.
- **AFFECTE** la totalité des crédits à la mise en œuvre de l'**opération d'équipement n°303 – Fonction 95 (budget annexe Développement économique et touristique)**.

- **DIT** que l'échéancier pourra être modifié par délibération du Conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier.
- **VOTE** l'enveloppe de crédits de paiement pour l'exercice 2023 inscrite au budget annexe Développement économique et touristique sur le chapitre d'opération d'équipement n°303, fonction 95.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12- Désenvasement du Lac de Chemillé/Indrois – AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de paiement) – Révision n°2 (Budget annexe Développement économique et touristique) et séparation en une AP et une AE (Autorisation d'Engagement)

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la révision n°2 de l'autorisation de programme intitulée « Désenvasement du lac de Chemillé-sur-Indrois et travaux annexes » du budget annexe Développement économique et touristique.
- **CRÉE** une **autorisation d'engagement** pour le curage proprement dit retracée en section de fonctionnement et intitulée « **Curage du lac de Chemillé-sur-Indrois** » pour une **durée de 3 ans à partir de 2023 (2023-2025)** et un montant total prévisionnel de **848 169 € TTC**.
- **VOTE** l'enveloppe de crédits de paiement pour l'exercice 2023 inscrite au budget annexe Développement économique et touristique en section de fonctionnement sur le chapitre 011-Fonction 831.
- **RÉVISE** l'autorisation de programme retracée sur la section d'investissement en la **renommant « Travaux d'aménagement du lac de Chemillé-sur-Indrois »** et en ramenant **son coût total prévisionnel à 1 605 819 € TTC**.
- **AFFECTE** la totalité des crédits de cette autorisation de programme à la mise en œuvre de l'opération d'équipement n° 310– Fonction 831.
- **VOTE** l'enveloppe de crédits de paiement pour l'exercice 2023 inscrite au budget annexe Développement économique et touristique sur le chapitre d'opération d'équipement n°310-Fonction 831.
- **DIT** que les échéanciers pourront être modifiés par délibération du Conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13- Dotation de solidarité communautaire – Montant 2023 et répartition entre les communes

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de maintenir les critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire fixés par délibération du 30 septembre 2021.
- **FIXE** le montant de la dotation de solidarité communautaire 2023 à **454 805 €**.
- **APPROUVE** le montant attribué à chaque commune conformément au tableau présenté ci-dessous.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 739212, chapitre 014, au budget primitif 2023.
- **PRÉCISE** que le montant attribué à chaque commune sera versé en une seule fois courant mai 2023.

COMMUNES	DSC 2023 (montants arrondis)
ABILLY	658
AZAY-SUR-INDRE	2 809
BARROU	1 391
BEAULIEU-LES-LOCHES	14 747
BEAUMONT-VILLAGE	306
BETZ-LE-CHÂTEAU	546
BOSSAY-SUR-CLAISE	2 932
BOSSEE	6 176
BOURNAN	2 179
BOUSSAY	631
BRIDORE	7 857
LA CELLE-GUENAND	602
LA CELLE-SAINT-AVANT	376
CHAMBON	733
CHAMBOURG-SUR-INDRE	8 789
CHANCEAUX-PRES-LOCHES	1 987
LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN	5 275
CHARNIZAY	1 399
CHAUMUSSAY	257
CHEDIGNY	2 618
CHEMILLE-SUR-INDROIS	102
CIRAN	15 907
CIVRAY-SUR-ESVES	5 052
CORMERY	19 444
CUSSAY	4 813
DOLUS-LE-SEC	4 069
DRACHE	22 516
ESVES-LE-MOUTIER	3 228
FERRIERE-LARCON	136
FERRIERE-SUR-BEAULIEU	6 527
GENILLE	26 473
LE GRAND-PRESSIGNY	462
LA GUERCHE	798
DESCARTES	1 972
LE LIEGE	13 955
LIGUEIL	26 409
LOCHES	51 201
LOCHE-SUR-INDROIS	6 414
LOUANS	4 661
LE LOUROUX	16 933
MANTHELAN	20 851
MARCE-SUR-ESVES	1 640
MONTRESOR	7 538
MOUZAY	16 013
NEUILLY-LE-BRIGNON	142

NOUANS-LES-FONTAINES	11 773
ORBIGNY	4 200
PAULMY	392
PERRUSSON	9 281
LE PETIT-PRESSIGNY	192
PREUILLY-SUR-CLAISE	575
REIGNAC-SUR-INDRE	4 522
SAINT-FLOVIER	1 548
SAINT-HIPPOLYTE	4 923
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN	5 416
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS	2 893
SAINT-SENOCH	4 497
SENNEVIERES	2 007
SEPMES	11 550
TAUXIGNY SAINT BAULD	10 763
TOURNON-SAINT-PIERRE	115
VARENNES	1 378
VERNEUIL-SUR-INDRE	3 078
VILLEDOMAIN	274
VILLELOIN-COULANGE	26 281
VOU	4 971
YZEURES-SUR-CREUSE	4 652
TOTAL	454 805

14- Budget principal – Vote du budget primitif 2023

A la majorité, le conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le budget primitif 2023 du budget principal d'un montant total de **33 113 797 €**.
- **AUTORISE** le versement d'avances remboursables du budget principal vers les budgets annexes des zones d'activité gérées en comptabilité de stocks (**Sepmes, Cussay et Draché**), pour un montant global de **14 510 €** (compte 27638 en dépenses), dans l'attente de l'encaissement du produit des ventes de terrains aménagés, étant précisé que les montants réels de ces avances pourront être inférieurs en fonction de la réalité des écritures effectuées sur les budgets de zones en 2023.
- **AUTORISE** le versement éventuel d'une subvention d'équilibre au budget annexe Développement économique et touristique d'un **montant maximum de 2 062 066 €** (compte 6748).

15- Budget annexe Développement économique et touristique – Vote du budget primitif 2023

A la majorité, le conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le budget primitif 2023 du budget annexe Développement économique et touristique d'un montant total de **12 592 833 €**.

16- Budget annexe Eau potable – Régie à autonomie financière – Vote du budget primitif 2023

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le budget primitif 2022 du budget annexe Eau régie à autonomie financière d'un montant total de **12 720 543,55 €**.

17- Budget annexe Assainissement – Régie à autonomie financière – Vote du budget primitif 2023

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le budget primitif 2023 du budget annexe Assainissement régie à autonomie financière d'un montant total de **14 761 425,09 €**.
- **AUTORISE** le remboursement au budget annexe eau de la partie des dépenses de personnel afférente au service Assainissement.

18- Budget annexe Déchets ménagers – Financement par la TEOM – Vote du budget primitif 2023

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le budget primitif 2023 du budget annexe Déchets ménagers financement par la TEOM d'un montant total de **10 629 846 €**.
- **AUTORISE** le remboursement des charges de personnel du service Déchets au budget principal.

19- Budgets annexes Lotissements et Zones d'activités – Vote des budgets primitifs 2023

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre, les budgets primitifs 2023 des 9 budgets annexes de Lotissements et Zones d'activités économiques gérés en comptabilité de stocks, équilibrés comme indiqué ci-dessous.

➤ **Budget lotissement le Bois de Ré à BETZ LE CHATEAU**

- **Section de fonctionnement** : 98 177,94 € en dépenses et 98 178,72 € en recettes
- **Section d'investissement** : 98 177,94 € en dépenses et 98 181,94 € en recettes

➤ **Budget lotissement Val au Moine à DESCARTES**

- **Section de fonctionnement** : 220 642,68 € en dépenses et 220 644,47 € en recettes
- **Section d'investissement** : 220 642,68 € en dépenses et 261 466,31 € en recettes

➤ **Budget zone d'activités du Rond à PREUILLY**

- **Section de fonctionnement** : 363 681,33 € en dépenses et 366 630,96 € en recettes
- **Section d'investissement** : 363 681,33 € en dépenses et 510 556,30 € en recettes

➤ **Budget lotissement les Morinières à DESCARTES**

- **Section de fonctionnement** : 314 457 €
- **Section d'investissement** : 314 457 €

➤ **Budget lotissement Les Portes du Sud à YZEURES SUR CREUSE**

- **Section de fonctionnement** : 752 150,11 € en dépenses et 1 031 742,15 € en recettes
- **Section d'investissement** : 752 150,11 €

- **Budget zone d'activités de SEPMEs**
 - Section de fonctionnement : 258 861,25 €
 - Section d'investissement : 265 295,25 €
- **Budget zone d'activités de DRACHE**
 - Section de fonctionnement : 130 785,31 €
 - Section d'investissement : 134 802,31 €
- **Budget zone d'activités de CUSSAY**
 - Section de fonctionnement : 9 007,53 €
 - Section d'investissement : 9 682,53 €
- **Budget zone d'activités de MANTHELAN**
 - Section de fonctionnement : 874 988,81 €
 - Section d'investissement : 874 988,81 €

20- Taxes directes locales – Vote des taux 2023

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la proposition de maintien des taux,
- **VOTE** les taux des taxes directes locales 2023 de la façon suivante :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **9,30 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **0,691 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **4,28 %**
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : **21,53 %**.

21- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Vote des taux 2023

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les propositions des taux de la TEOM 2023.
- **VOTE** les taux de la TEOM 2023 selon le tableau présenté ci-dessous.

N°	Tranche	Bases prévisionnelles 2023	Taux 2023	Produits attendus
01	Tranche 1 CCLD toutes communes sauf Loches Porte à porte	12 059 481	14,28 %	1 722 094
02	Tranche 2 CCLD Loches Porte à porte	8 812 397	11,13 %	980 820
03	Tranche 3 CCLD toutes communes sauf Loches jusqu'à 300 m	611 343	13,82 %	84 488
04	Tranche 4 CCLD Loches jusqu'à 300 m	183 308	10,88 %	19 944
05	Tranche 5 CCLD toutes communes plus de 300 m	518 381	7,37 %	38 205
06	Tranche 6 CCM toutes communes Porte à porte	3 934 627	16,59 %	652 755
07	Tranche 7 CCM toutes communes jusqu'à 300 m	438 065	14,79 %	64 790
08	Tranche 8 CCM toutes communes plus de 300 m	647 778	7,37 %	47 741
09	Tranche 9 CCGL toutes communes Porte à porte	6 735 597	16,59 %	1 117 436

10	Tranche 10 CCGL toutes communes jusqu'à 300 m	759 536	14,79 %	112 335
11	Tranche 11 CCGL toutes communes plus de 300 m	499 235	7,37 %	36 794
12	Tranche 12 CCTS toutes communes Porte à porte	13 050 220	13,12 %	1 712 189
13	Tranche 13 CCTS toutes communes jusqu'à 300 m	821 839	11,15 %	91 635
14	Tranche 14 CCTS toutes communes plus de 300 m	902 517	8,53 %	76 985
15	Présence installation d'élimination des déchets « La Baillaudière » (1 km autour)	122 290	7,37 %	9 013
			Total	6 767 224 €

22- Reprise sur provision suite à titres réglés - Budget annexe Développement économique et touristique

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** une reprise de la provision pour risques réalisée en 2017 sur les titres du budget annexe Développement économique et touristique pour **53 020 €**.
- **ACCEPTE** une reprise de la provision pour risques réalisée en 2022 sur les titres du budget annexe Développement économique et touristique pour **14 954 €**.
- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2023 du budget annexe Développement économique et touristique au chapitre 78 et que les reprises de ces deux provisions seront titrées au compte 7815.01 pour un montant de **53 020 €** et au compte 7817.01 pour un montant de **14 954 €**.

23- Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) – Rapport annuel 2022

Le conseil communautaire :

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel 2022 établi par la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

24- Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) - Convention-cadre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le projet d'Opération de Revitalisation de Territoire et la convention-cadre correspondante
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25- Ressources humaines - Complémentaire santé des agents de la communauté de communes et du centre intercommunal d'action sociale – Convention de participation – Augmentation du montant de la participation

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer le montant mensuel de participation à 25 € brut par agent, indépendamment du temps de travail de l'agent, étant précisé que cette participation sera accordée exclusivement au contrat référencé.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

26- Motion de soutien à l'accueil de réacteurs nucléaires nouvelle génération sur le territoire de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

A la majorité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de soutenir la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire qui veut accompagner une nouvelle étape de son histoire énergétique en accueillant des réacteurs nucléaires de nouvelle génération, contribuant ainsi à la stratégie nationale de souveraineté énergétique et de transition écologique.

Affichage le 18 avril 2023.

Le Président de la Communauté de communes Loches Sud Touraine

Gérard HENAULT

